



FéWaSSM A.S.B.L.

Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL

Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies

N° d'entreprise : 0680.919.907

Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 26 OCTOBRE 2021

Présents : Isabelle Cammarata, Sophie Meunier, Isabelle Linkens, Geoffrey Blaffart, Emel Bergsoj, Christine Dethy, Thierry Gérard, Evelyne Dujardin, Vinciane Liesens, Maryse Bosmans, Anne Semaille

Début de la réunion : 9h15 dorénavant

1) Approbation du PV :

- **Point 1 : un TP ne peut dépasser 19H (et non 38h) à vérifier**
- Vérifier la question des heures supplémentaires

Geoffrey : avec inspection sociale. Ordre de l'exceptionnel. Accord du directeur. A récupérer le plus rapidement possible, au maximum le mois qui suit. Sinon payer. D'autres asbl permettent de récupérer sur trois mois. Il va demander à la plateforme un document officiel. La loi est au-dessus du ROI.

Sophie : dans son règlement de travail, il y a l'information.

2) Le représentant issu de la commission

Personne

Interroger les personnes absentes. Prendre contact avec elles.

3) Les Assises : on en sait plus ?

Pas de nouvelle

4) La réforme APE

Il est passé en deuxième lecture

Unipso a fait un très bon colloque à ce sujet. Rappel des mails envoyés par la FéWaSSM et Sarah de la Fass (résumé et points d'attention)

Il n'y a plus possibilité d'introduire des nouvelles demande APE. La réforme concerne ceux qui en avait déjà.

5) Les conventions Psy de première ligne : on en sait plus ?

- Les réseaux ont accepté de signer la convention.
- Geoffrey : il a participé au Comité. Il explique les tenants et aboutissants de la convention.
- Le projet est plus vaste : soit indépendant soit salarié ?

- L'AVIQ/Le Cabinet a envoyé ce projet aux réseaux. 112 millions ont été répartis selon le territoire, selon la précarité et selon les demandes de chaque province dans la Wallonie. Si SSM veut participer, c'est à négocier avec le réseau de sa province.
- Au niveau de la Fédération : elle ne sait pas intervenir. C'est bien au sein de chaque réseau que les SSM peuvent agir, s'informer et s'inscrire. Avec la politique propre de chaque réseau dans les provinces.
- Le montant des 75 euros par séances comprend tout : la séance, les notes, ...la sélection de psychologues au sein de chaque réseau et comment créer un équilibre dans les demandes. Cette implémentation devrait commencer au mois de janvier car l'échéance est au 31/12/2022. Le réseau va devoir justifier et gérer son enveloppe. Elle ne pourra pas dire oui à tout le monde. Cela demande des calculs et une organisation.
- Pour SSM : soit convention en tant qu'indépendant soit salarié. Les SSM ont un rôle à jouer car il y aura un renforcement de ce projet dans les années à venir. Les psychologues peuvent avoir plusieurs casquettes : adultes, soins spécifiques, enfants, ...
- Qu'est-ce qu'on entend par travail de réseau pour ces psychologues ? A définir par les réseaux. Comment les réseaux vont « contrôler » les psychologues indépendants.
- Pour plus d'information et se renseigner, il faut contacter les réseaux de la Fonction 1.

Un membre témoigne pour dire que les plateformes ont un sentiment de frustration car tout est tourné vers les réseaux qui est fédéral alors que les plateformes sont régionales.

- Se pose la question des bilans ? Question du secret partagé ?

6) *Le Décret*

La révision du décret a débuté. Un mail à ce sujet a été envoyé à l'ensemble des membres et des mails seront envoyés au fur et à mesure de l'avancement des discussions.

Une délégation au sein de la FéWaSSM a été formée pour participer à ces discussions :

Benoît Van Tichelen en tant que président de la FéWaSSM

Catherine Dunglehoff pour représenter le secteur privé (remplacée par Sophie Meunier)

Espérance Delvaux pour représenter le secteur public

Emel Bergsoj afin de faire le lien et communiquer entre les différentes commissions et le CA.

Un retour est fait vers une délégation élargie : Geoffrey Blaffart et Isabelle Cammarata et ensuite vers le CA et pour finir, un retour général se fera le 14/12 lors de l'AG.

Du côté de l'AVIQ, le groupe est composé de :

Hindryckx Christophe : Chef du projet/groupe des travaux, animateur du groupe et interlocuteur principal pour toutes les suggestions ou les questions. Direction des Soins de Santé Mentale

Lescrenier Patricia : Département de la Réglementation. Rédactrice juridique. Auparavant, elle a suivi les travaux de l'avant-projet du décret il y a 2 ans avec Sarina Coniglio.

Coupez Patrick : Département de la Réglementation. Rédacteur juridique. C'est lui qui nous expliquera comment le Décret sera travaillé et sous quelle forme. C'est lui qui nous préparera les docs sur lesquels travailler. A exécuté ce travail pour le Décret Promo Santé
DTF : Tancredi Luigi et Hanck Manuel sont présents pour les questions d'impacts budgétaires. Monsieur Tancredi est économiste et Monsieur Hanck est gestionnaire de la subvention des SSM.

Gérard Vincent : Direction des Soins de Santé Mentale. Agent de métier

Buret Christophe : Responsable de la Direction des Soins de Santé Mentale. Fonction de lien avec les autres GT et les autres travaux sur les décrets en parallèle.

Bouton Brigitte : Inspectrice générale du Département de la branche Santé. Avec François Leclercq, elle fait partie du Comité de pilotage de l'avant-projet du Décret. Ils ont autorité pour donner un point d'arbitrage, trancher les points qui n'ont pas pu l'être en GT et, si nécessaire, remonter à la Ministre les points qui le requièrent.

Les rencontres se feront les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois jusqu'au mois de février 2022. Date butoir pour la remise du travail et pour une première lecture. Les travaux se feront sous forme de tableau où le décret sera revu article par article.

La FéWaSSM pose la question et demande des éclaircissements par rapport aux exposés des motifs et de la vision du Cabinet pour les SSM. Elle appuie également sur les priorités à travailler de la FéWaSSM et en parallèle les questions budgétaires et financières (où va-on chercher le budget ?) pour le bon fonctionnement des SSM mais aussi pour la bonne cohérence des travaux autour du décret.

Réponses :

a. Exposés des motifs :

- Actualiser et moderniser le décret en lien avec la réalité du terrain des SSM
- Faciliter le travail entre l'administration de l'AVIQ et les SSM
- L'exposé se fera en tout dernier et tous ensemble

« Idée d'évolution et non de révolution », dixit Patrick

b. Vision du Cabinet : la volonté est de renforcer l'axe de travail ambulatoire, s'ouvrir à la mobilité, sortir et aller vers le lieu de vie, accessibilité, réseau

c. Aspect financier :

- Christophe H. a soumis cette question à la DTF et attend une réponse, avec des chiffres, qu'il espère dans les jours à venir et avant la prochaine réunion.
- Il soutient la question de la revalorisation du pôle médical (psychiatre) et du pôle administratif. Il est également en attente d'outils. Il propose de sortir le DA du pôle thérapeutique et soumettre un subventionnement propre à la fonction avec un barème 1/80 (correspond au Master Psy)

La FéWaSSM sollicitera, à travers les commissions, les membres afin de recueillir des avis par rapport aux questions qui seront posées lors des travaux autour du décret.

7) **Get up Wallonia :**

Mail de François L. ok avec augmentation

Arrêté Ministériel n'arrivera pas avant janvier 2022. Les SSM ont également reçu un mail de la part de Mme Moreale hier.

- Comment éviter les 2 CDD à partir du juin 2022 ?
Cdi avec clause résolutoire, lié à un subventionnement spécifique G UW qui est actuellement prévue jusqu'au 31/12/2022
Préavis conservatoire en décembre qu'on annule si la subvention continue.
Prévoir la sortie anticipative 6 semaines avant pour le préavis
- Changement de fonction G UW : oui du moment que la fonction est inscrite dans l'arrêté, si pas demander une dérogation à l'AViQ
- Il faut engager 1 ETP, si moins alors l'enveloppe est reçue au prorata
- Questionnaire MUSM : ne pas oublier de le compléter pour la date du 1^{er} novembre.
Remarque : si difficulté pour rentrer dans le programme se mettre en navigation privée, si on a plusieurs agréments : l'envoyer plusieurs fois ou les contacter (le helpdesk est réactif)

8) Accords non marchands

ANM 2021 – 2024 : toujours en discussion

9) Rappel des envois de courriers faits pour la DTF

Ok, Emel renvoie un rappel.

10) Divers

Une demande d'accord pour la fermeture des SSM les 24/12 et 31/12 : souvent on a autorisation à 15H.

- Question d'un SSM qui va perdre son agrément. Quid des préavis : le CA. Et si pas solvable alors Faillite et personne n'est payé.
- Réunions / rappel des dates :

26/10/2021 de 9h00 à 11h30

23/11/2021 de 13h à 15h30

21/12/2021 de 9h00 à 11h30

25/01/2022 de 13h à 15h30

22/02/2022 de 9h00 à 11h30

22/03/2022 de 13h à 15h30

26/04 de 9h00 à 11h30

24/05/2022 de 13h00 à 15h30

11) Odj prochaines réunions

- Question APE